

Pôle aménagement environnement  
 et transports

Personne chargée  
 Céline Pincemin  
 Direction transports et déplacements  
 Tél. : 02 90.74.78.10

Reçu le	
DATE :	13 DEC 2017
Maire :	BGS
Commune :	Guidel
Services	

Monsieur Le Maire  
 Hôtel de ville  
 11, place Polignac  
 56 520 Guidel

Lorient, le **13 DEC. 2017**

Objet : Avis modification n° 3 PLU

Monsieur Le Maire,

Vous avez soumis à la Direction Transports et Déplacements la proposition de modification du PLU n° 3 relative à l'ouverture à l'urbanisation et l'aménagement de parcelles dans la zone des Cinq Chemins pour l'installation d'activités économiques.

Le projet prend bien en compte les circulations de piétons et cyclistes sur le site et en liaison avec le reste de la commune. La ligne de bus n° 60 circule entre Guidel et Lorient et s'arrête dans la zone des Cinq Chemins.

La direction attire votre attention sur 4 points :

La qualité des aménagements à destination des piétons, personnes à mobilité réduite et cyclistes qui permettront une déambulation en sécurité et de manière plaisante (qualité des revêtements, éclairage et intégration paysagère pour développer le plaisir de se déplacer).

La continuité des itinéraires est essentielle à leur utilisation. De même que le traitement des traversées et des ronds-points peu favorables aux cycles (ralentissement voir arrêt et risque de collision).

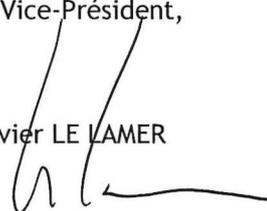
Une vigilance sera à apporter au long des voies de circulation de véhicules motorisés et en amont des croisements afin que les séparations réalisées (haies, murets, barrières) soient suffisamment basses pour ne pas entraver la vision de l'ensemble des utilisateurs. Cette disposition vise à maintenir une vigilance des automobilistes ainsi que celle des cyclistes et piétons qui sur certains tronçons ne partageront pas la même voie.

Le stationnement protégé des vélos sera favorisé à proximité des commerces. La mise à disposition de bornes de rechargement pour les véhicules électriques (vélo et voiture) permettrait de favoriser leur usage. Enfin des places pour les personnes les moins mobiles et des places pour les co-voitureurs seront prévues dans les espaces proches des entrées. La circulation entre les espaces de stationnement et les commerces sera sécurisée pour les piétons.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,

Olivier LE LAMER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Le Lamer', written over the printed name.A simple horizontal line drawn in black ink, positioned below the signature.